

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 19 septembre 2023.*

#### **PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT Davis, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### **ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène, MAIGNAN Brigitte.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BERNU Sylvain

#### **Délibération n°2023-087**

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 4

#### **AMENAGEMENT**

#### **RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ANNEXE DE MESLIN AVEC INTEGRATION DE LA BIBLIOTHEQUE – PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE**

La bibliothèque de Meslin occupe actuellement le bâtiment vétuste et énergivore de l'ancienne école à proximité immédiate de la mairie annexe et en plein centre du bourg de Meslin. La mairie annexe, dont les locaux ont été rénovés en 1991, dispose de surfaces disponibles depuis la création de la commune nouvelle, une grande partie des affaires civiles étant désormais traitée à l'Hôtel de Ville de Lamballe-Armor.

Parallèlement, compte tenu du nouveau contexte économique et environnemental, la collectivité a engagé une réflexion générale sur une rationalisation des bâtiments existants au regard de :

- L'évolution des besoins réels,
- La capacité de la collectivité en matière de ressources humaines et financières (coûts de fonctionnement),

- La nécessité d'optimisation énergétique (RE 2020, décret tertiaire, hausse des coûts de l'énergie, ...),
- La nécessité d'optimisation foncière (Loi climat et résilience – ZAN : zéro artificialisation nette).

Ainsi, en 2022, il a été envisagé de regrouper la mairie annexe et la bibliothèque pour consolider un pôle d'accueil et d'information structurant, dans des locaux répondant de façon plus satisfaisante à une organisation optimisée. A terme, le bâtiment de l'actuelle bibliothèque pourra être démoli pour permettre une opération de réaménagement foncier et urbain.

En concertation avec les services des affaires civiles et de la bibliothèque, un programme de travaux a donc été élaboré. Il prévoit :

- D'insérer la bibliothèque et la mairie annexe dans les surfaces existantes de l'actuel rez-de-chaussée de la mairie annexe (190 m<sup>2</sup> environ), en concevant des espaces modulables,
- D'intégrer le fonctionnement France Service dans l'espace mairie annexe,
- De permettre l'utilisation d'espaces bibliothèque pour certains évènements civils (mariages) en travaillant sur du mobilier et des rangements adaptés,
- D'optimiser la consommation énergétique pour aboutir à une réduction d'au moins 50% de la consommation actuelle en améliorant l'enveloppe thermique des locaux et le mode de complément de chaleur,
- De supprimer l'ensemble des emmarchements existants en rez-de-chaussée pour permettre une accessibilité PMR complète,
- De concevoir un projet dans une démarche respectueuse de l'environnement (recours aux énergies renouvelables, aux matériaux biosourcés ou issus du réemploi ou du recyclage, ...).

L'enveloppe financière des travaux pour ce programme est évaluée à 360 000 € HT (valeur juin 2023).

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- VALIDE le programme technique détaillé, relatif à la rénovation énergétique de la mairie annexe de Meslin avec intégration de la bibliothèque,
- FIXE l'enveloppe financière des travaux de cette opération à 360 000 € HT (valeur juin 2023),
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 3 - MM. BERNU. M'BAREK. Mme LE BOUCHER.**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

2 OCT. 2023

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

5 OCT. 2023

De la publication le

5 OCT. 2023



*[Handwritten signature]*

